



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES



Direction des Relations
avec les Collectivités
Locales

Bureau Environnement

Dossier suivi par :
Michèle BATTLE

clie NOBEL notif et
convoc 18 oct.doc

☎ : 04 68 51 68 67

☎ : 04 68.35 56 84

Mél : Michèle.battle

@pyrenees-orientales.

pref.gouv.fr

Perpignan, le **16 SEP 2005**

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

À

**MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU COMITÉ
LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION DE LA
SOCIÉTÉ NOBEL-EXPLOSIFS FRANCE**

OBJET : Société NOBEL Explosifs : création d'un Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC)

RÉFÉR : - article 125-2 du Code de l'Environnement
- décret n°2005-82 du 1^{er} février 2005 relatif à la création des CLIC

P.J. : 1

Dans le département des Pyrénées-Orientales, l'usine NOBEL Explosifs, implantée sur une partie du territoire de la commune d'OPOUL-PÉRILLOS, est le seul site classé « Seveso » à seuil haut risque.

Dans le cadre de la prévention des pollutions, des risques et des nuisances, le législateur a prévu de mettre en place un comité local d'information et de concertation pour les installations à risques, afin de satisfaire le droit à l'information des citoyens sur les risques technologiques auxquels ils sont soumis.

Ce comité est composé de trente membres au plus, répartis en cinq collèges :

- Collège des représentants de l'administration ;
- Collège des représentants des collectivités territoriales ;
- Collège des représentants de l'exploitant ;
- Collège des représentants des riverains ;
- Collège des représentants des salariés.

Les membres du comité sont nommés par le Préfet pour une durée de trois ans.

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇨ Standard 04.68.51.68.66
⇨ D R C L 04.68.51.68.00

Renseignements : ⇨ www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
⇨ SERVEUR VOCAL 04.68.51.68.87

Ce comité a pour mission de créer un cadre d'échange et d'informations entre les différents représentants des collèges sur les actions menées par l'exploitant de l'installation classée, en vue de prévenir les risques d'accidents majeurs que peut présenter l'installation ; il est également associé à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques.

Le ministère de l'écologie et du développement durable a prévu le financement du fonctionnement du comité local d'information et de concertation (cf. décret n°2005-82 du 1^{er} février 2005).

Je vous prie de trouver l'arrêté préfectoral portant constitution de celui-ci dont vous êtes membre.

La réunion d'installation du CLIC aura lieu le **mardi 18 octobre 2005 à 15 heures** à la mairie d'OPOUL-PÉRILLOS, selon l'ordre du jour suivant :

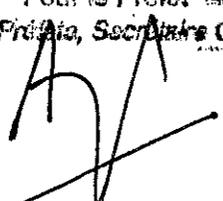
- Présentation de la loi « risque » (DRIRE)
- Description de la constitution et du fonctionnement du CLIC (DRIRE)
- Présentation du site, de sa situation et de sa problématique « risque » (Société NOBEL)
- Bilan de la gestion de la sécurité et des actions réalisées pour la prévention des risques et leurs coûts (Société NOBEL).

Cette réunion sera suivie d'une visite sur le site, organisée par l'exploitant, par groupe de 4 personnes afin de respecter les règles de sécurité relative à l'installation.

Je vous serais obligé de bien vouloir participer à cette séance de travail, et dans l'impossibilité d'y assister, informer de votre absence au : 04.68.51.68.77 ou 04.68.51.68.66.

LE PRÉFET,

Four le Préfet
~~La Sous-Préfète, Secrétaire Générale~~


Anne-Gaëlle BAUDOUIN